



Le Guide des Seniors



**Cormeilles
en-Parisis**



**Cormeilles
en-Parisis**
Centre communal
d'action sociale

SOMMAIRE

- 4 VIVRE À DOMICILE**
- 10 VIVRE EN ÉTABLISSEMENT**
- 12 ME DÉPLACER**
- 14 LOISIRS, BIEN-ÊTRE ET SOLIDARITÉ**
- 17 LA CULTURE**
- 18 LA SANTÉ**
- 20 AIDER UN PROCHE**
- 23 M'INFORMER, ME FAIRE AIDER**
- 26 PARTICIPER À LA VIE LOCALE**
- 27 ADRESSES ET NUMEROS UTILES**
- 28 LES ASSOCIATIONS**

La commune est la première structure humaine publique. C'est un très beau mot qui vient du latin « communis » qui signifie « les charges, les devoirs communs ».

Vous, « nos aînés », avez toute votre place dans cette communauté que forme notre commune, c'est pourquoi nous avons pensé à vous faciliter la vie avec ce guide qui vous est destiné. Pour vous, nous irons au-delà de nos simples devoirs.

Affectueusement.



Yannick Boëdec

Votre maire
Président de la communauté
d'agglomération Val Parisis
Vice président du conseil
départemental du Val-d'Oise

VIVRE À DOMICILE

L'Espace Henri Cazalis

Le restaurant Henri Cazalis est un espace dédié aux seniors, à partir de 60 ans, souhaitant déjeuner le midi (du lundi au vendredi hors jours fériés) dans un cadre convivial et une ambiance chaleureuse. Le chef cuisinier et son équipe préparent sur place des repas variés et équilibrés à partir de produits frais livrés chaque jour. Il permet aux seniors de déjeuner régulièrement ou épisodiquement.



Dans ce cas vous devez réserver au plus tard la veille avant midi à l'Espace Cazalis.

La constitution du dossier d'inscription est à faire auprès du CCAS ou de l'Espace seniors car le nombre de places est limité. Une participation financière vous sera demandée (2 tarifs : imposable et non imposable). Un service de transport est mis à la disposition des personnes qui ont des difficultés à se déplacer et qui souhaitent se rendre au restaurant. En faire la demande auprès de l'Espace Seniors.

Le portage de repas à domicile

L'Espace Cazalis organise tous les midis, du lundi au vendredi (hors jours fériés), un service de portage de repas à domicile pour les seniors, à partir de 60 ans, ne pouvant se déplacer. C'est un service proposé aux personnes retraitées non autonomes qui ne peuvent se rendre au restaurant Cazalis.

→ Renseignements et inscriptions au CCAS 01 34 50 47 77
ou à l'Espace seniors 01 88 18 00 30

Espace Henri Cazalis

11 rue du Fort

Tél. : 01 39 78 45 89

foyer-cazalis@ville-cormeilles95.fr



Les services de livraison des courses et des médicaments

LIVRAISON DE COURSES À DOMICILE

Pour qui ?

Ce service de livraison de courses de première nécessité s'adresse aux Cormeillais à partir de 65 ans, isolés et / ou dans l'incapacité de se déplacer. Il ne se substitue pas aux dispositifs existants d'aide à domicile.

Quelle démarche effectuer ?

Il suffit de s'inscrire auprès du Centre Communal d'Action Sociale ou à l'Espace seniors. Vous devrez présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Comment les achats seront-ils effectués ?

Les livraisons auront lieu chaque semaine. Un agent du CCAS se présentera au domicile du bénéficiaire. Celui-ci fournira une liste de courses et un chèque, signé, à l'ordre du magasin. Un récépissé lui sera remis en échange.

→ Renseignements et inscriptions au CCAS ou à l'Espace seniors

LIVRAISON DE MÉDICAMENTS À DOMICILE

Pour qui ? Ce service s'adresse aux Cormeillais à partir de 65 ans qui sont dans l'incapacité de se déplacer.

Quelle démarche effectuer ? Adressez-vous à votre pharmacie. C'est elle qui contactera le CCAS pour organiser la livraison.

À quelle fréquence puis-je bénéficier de ce service ? C'est possible une fois par semaine.

→ Renseignements et inscriptions au CCAS ou à l'Espace seniors

Le service d'aide à domicile

Ce service s'adresse aux personnes âgées et à celles en situation de handicap. L'objectif de ce service est de maintenir les personnes à leur domicile en leur apportant aide et accompagnement au quotidien pour favoriser leur autonomie.

Le CCAS tient à la disposition du public une liste des associations et sociétés pouvant intervenir au domicile.

→ **Renseignements au CCAS ou sur le site du Conseil départemental du Val-d'Oise.**

La téléassistance

La téléassistance permet à une personne âgée ou personne handicapée d'obtenir rapidement de l'aide ou l'intervention des secours 24h/24 depuis son domicile, quel que soit le problème rencontré, en pressant le bouton d'une télécommande qu'elle porte sur elle.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Un transmetteur est branché à domicile sur la ligne téléphonique et une prise secteur par un technicien. Une télécommande permet ensuite à la personne âgée ou personne handicapée de déclencher à distance un appel, par simple pression du doigt. Elle est reliée à la centrale d'écoute à toute heure du jour et de la nuit. La télécommande est étanche et peut prendre plusieurs formes :

- une télécommande « classique » qui se porte en collier ou se clipse,
- une télécommande montre,
- une télécommande qui détecte également les chutes.

Les appareils sont automatiquement testés chaque semaine afin de vérifier le bon état de fonctionnement de la ligne téléphonique.

Ce service est payant pour les personnes imposables, mais il peut être pris en charge dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

→ **Renseignements et retrait des dossiers au CCAS ou sur le site du Conseil départemental du Val-d'Oise : La Téléassistance - Senior valdoise**



Les soins à domicile

En cas de besoin, il est possible de faire appel aux Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Le Service des soins infirmiers à domicile (SSIAD) Val-d'Oise a pour mission de dispenser des soins d'hygiène générale et de confort. Il s'adresse aux personnes âgées ou handicapées.

Il a pour objectif de les aider à se maintenir dans leur milieu de vie dans les meilleures conditions possibles, de prévenir et de retarder les hospitalisations, d'écourter les séjours en établissements de soins, de favoriser et d'organiser de manière harmonieuse le retour à domicile.

Pour bénéficier des soins infirmiers à domicile (SSIAD) Val-d'Oise, il suffit :

- d'être une personne âgée de 60 ans et plus ayant des droits ouverts dans une caisse de maladie,
- d'être une personne de moins de 60 ans atteinte de maladies invalidantes et incurables (ex. : sclérose en plaque, maladie de Parkinson, ...), sous réserve de l'accord du médecin conseil de la Caisse primaire d'assurance maladie.

→ **L'annuaire des SSIAD est consultable sur le site www.valdoise.fr**

L'Allocation personnalisée d'autonomie

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE À DOMICILE - APAD

L'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile est réservée à la prise en charge des dépenses engendrées par la dépendance d'une personne (aide-ménagère, auxiliaire de vie, frais d'hygiène, adaptation du logement, portage des repas.). Elle permet de favoriser le maintien à domicile.

Dans cette allocation, il y a une participation qui reste à la charge du bénéficiaire. Cette participation également appelée « ticket modérateur » est calculée en fonction de vos ressources et varie de 0 à 90%.

Pour qui ?

- Être âgé d'au moins 60 ans,
- attester d'une résidence stable et régulière en France,
- pour les personnes sans résidence stable, avoir élu domicile auprès d'un organisme agréé à cette fin conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le Président du Conseil départemental (CCAS, CLIC...),
- avoir la nationalité française. Pour les personnes de nationalité étrangère, être titulaire d'un titre de séjour régulier en France en cours de validité,
- avoir une perte d'autonomie entre le GIR 4 et le GIR 1, évaluée par de la grille nationale AGGIR (Autonomie Gérontologique Groupes Iso-Ressources).



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE EN ETABLISSEMENT - APAE

L'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée à couvrir les frais liés à la perte d'autonomie. L'APA en établissement aide les bénéficiaires à acquitter le tarif dépendance en EHPAD (Etablissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) et USLD (Unités de soins de longues durée).

Pour qui ?

- Avoir au moins 60 ans,
- résider en France, attester d'une résidence stable et régulière,
- être Français ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne. Pour les étrangers être titulaire de la carte de résident ou titre de séjour pour résider en France,
- présenter un certain degré d'autonomie correspondant à la classe 1 à 4 de la grille nationale AGGIR.

Pour les deux allocations, les dossiers sont disponibles en mairie, auprès des points conseil 3^{ème} âge, des services d'aide à domicile ou les hôpitaux. Il est également téléchargeable sur le site du Conseil départemental du Val d'Oise www.valdoise.fr.

➔ **Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la Direction des Personnes Agées du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h au 01 34 25 35 73.**

Le plan canicule

En cas de déclenchement du plan d'alerte canicule par le Préfet du Val-d'Oise, les personnes dont les coordonnées figurent sur la liste du CCAS bénéficieront d'un suivi pour vérifier, entre autres, qu'elles ne souffrent pas de déshydratation (appels téléphoniques réguliers, visites...).

➔ **Inscriptions au CCAS 01 34 50 47 77**

VIVRE EN ÉTABLISSEMENT

Les maisons de retraite et établissements pour personnes âgées

Accueil de jour Chabrand Thibault

48 rue Aristide Briand
01 34 50 43 21

Accueil de jour Les Sorbiers

35 rue du Martray
01 34 50 43 50

EHPAD Chabrand Thibault

48 rue Aristide Briand
01 34 50 43 21

EHPAD Villa Beausoleil

41 rue Aristide Briand
01 34 50 11 11

EHPAD Zemgor

35 rue du Martray
01 34 50 43 50

Maison de famille La Chataigneraie

1 rue de Franconville
01 34 50 41 00



Le dossier d'Aide sociale

L'Aide sociale à l'hébergement (aussi appelée « Aide sociale départementale ») est destinée aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans, et personnes âgées valdoisiennes.

C'est une aide financière versée par la Conseil départemental, qui permet d'aider les personnes handicapées et âgées à financer leur accueil dans un établissement sanitaire ou médico-social (avec ou sans hébergement), au sein d'une famille d'accueil (voir « Accueil familial ») et/ou un service médico-social.

L'Aide sociale à l'hébergement est versée directement à l'établissement d'accueil. Le dossier de demande d'Aide sociale à l'hébergement peut être déposé dès réception de la confirmation d'une place en établissement, et **au plus tard 2 mois après** la date d'entrée dans l'établissement ou le service médico-social.

Si la demande est déposée après ce délai, la prise en charge pourra être refusée. Il est donc recommandé de faire la demande immédiatement après avoir reçu une attestation d'admission de la part de l'établissement ou du service médico-social.

Pour déposer une demande, vous devez contacter le Centre communal d'action sociale (CCAS) **de la commune où vous résidiez avant le début de votre prise en charge en établissement.**

Le CCAS va envoyer votre demande au Conseil départemental du Val-d'Oise. Votre demande sera étudiée, et une réponse vous sera envoyée par courrier.

Le bénéfice de l'Aide sociale n'est pas systématique. Il est en effet subordonné aux conditions de ressources du demandeur, déterminant également le montant de sa contribution aux dépenses d'hébergement, d'aide-ménagère ou aux frais de repas en foyer-restaurant ou portés à domicile.

➔ **Renseignements et retrait des dossiers au CCAS.**

Informations sur le site du Val d'Oise : www.senior.valdoise.fr

ME DÉPLACER

Le pass local

En partenariat avec Île-de-France Mobilités, Cars Lacroix et Transdev, la Communauté d'Agglomération Val Parisis propose aux habitants de ses 15 communes, âgés de 60 ans et plus, de voyager gratuitement en bus sur le territoire de l'agglomération. 27 lignes de bus sont accessibles gratuitement aux bénéficiaires, peu importe la durée du trajet sur le territoire intercommunal et peu importe le jour de la semaine. Ce Pass est délivré sous condition de ressources.

Le Pass'local est valable sur les lignes 30-03, 30-05, 30-07, 30-09, 30-10, 30-11, 30-12, 30-14, 30-18, 30-21, 30-22, 30-23, 30-37, 30-38, 30-42, 30-43, 30-46, 30-47, 30-48, 30-49, 95-03, 95-19, 95-20, 95-21, 38-01, 38-03, 38-04 et celle du Cité Val.

➔ **Renseignements et inscriptions au CCAS ou à l'Espace seniors**

Le forfait Améthyste

Le forfait Améthyste permet de faciliter les déplacements dans les transports publics d'Île-de-France. Il est valable un an à partir de sa date d'émission et il est renouvelable chaque année.

Le forfait Améthyste est accordé :

- **aux personnes âgées de 65 ans et plus, non imposables ;**
- **aux personnes handicapées** percevant l'Allocation adulte handicapé (AAH) et titulaires d'une carte d'invalidité (spécifiant un taux supérieur ou égal à 80 %) ou la pension d'invalidité de catégorie 2 ou 3 ;
- **aux anciens combattants, veuves de guerre, infirmières de guerre volontaires 1939-1945, anciens réfractaires au STO et anciens déportés et internés de 1939-1945.**

➔ **Informations à la direction des Personnes Agées du Conseil départemental au 01 34 25 35 00 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.**

Accueil au Conseil départemental possible uniquement sur rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Hôtel du Département, 2 avenue du Parc, 95032 CERGY PONTOISE

➔ **Formulaire de demande téléchargeable sur www.valdoise.fr ou à disposition à l'accueil du CCAS.**

Le PAM 95

Le PAM 95 est un service de transport collectif de porte à porte dans toute l'Île-de-France pour des trajets réguliers ou occasionnels. Il s'adresse aux personnes âgées titulaires d'une carte d'invalidité (minimum 80%) ou bénéficiaire de l'APA (Gir 1 à 4).

➔ **Renseignements : 0 806 00 95 95** (Service gratuit+ prix appel local),

Horaires : de 7 h à 20 h

Site internet : www.pam95.iledefrance-mobilites.fr

Le Service de transport Val Seniors

Anciennement appelé PARICIBUS, **VAL SENIORS** est un service de transport pour les seniors Cormeillais à partir de 65 ans.

Le CCAS a fait le choix de revoir ses modalités de fonctionnement afin de répondre davantage aux besoins des seniors. Le Conseil des Aînés a été associé à ce projet de refonte du service.

Le service sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2024. Il sera accessible tous les jours de la semaine sur des plages horaires définies.

Le service reste gratuit et permettra aux seniors non véhiculés ou rencontrant des problématiques de mobilité de se rendre à des rendez-vous médicaux ou paramédicaux, de faire des courses....uniquement sur le territoire de Cormeilles-en-Parisis.

➔ **Prise de rendez-vous au moins 48 h à l'avance obligatoire au CCAS au 01 34 50 47 77.**

Le Citéval

Citéval est un service de bus effectuant des dessertes locales.

Quatre circuits existent aujourd'hui : Citéval Sud Herblay, Citéval Nord Herblay, Citéval Cormeilles, Citéval Franconville. Ce service est accessible avec les titres de transports franciliens.

➔ **Informations et horaires sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Val Parisis : www.valparisis.fr**

Les autres services de transports

Vous pouvez faire appel à des taxis conventionnés par la Sécurité sociale du Val-d'Oise pour des transports médicaux assis à la demande : www.ameli.fr.

LOISIRS, BIEN-ÊTRE ET SOLIDARITÉ

Les animations seniors

LES ATELIERS SENIORS

Des rendez-vous adaptés aux seniors pour travailler le corps et l'esprit. Le nombre de places étant limité pour ces trois activités, l'inscription est obligatoire et une participation financière est demandée.

- **Ateliers mémoire** : ces ateliers, animés par un ergothérapeute, permettent de stimuler la mémoire et donc de préserver l'autonomie et la vie sociale. Ces ateliers ont lieu tous les mardis après-midi de 15 h 30 à 16 h 30 et de 17 h 30 à 18 h 30, salle du Beffroi, 49 rue des Champs-Guillaume.
- **Ateliers équilibre** : séances tous les mercredis matin en période scolaire, de 9 h 30 à 10 h 45, à l'Espace Henri Cazalis.
- **Sophrologie** : séances tous les vendredis matin en période scolaire, de 9 h 30 à 10 h 45, à l'Espace Henri Cazalis.

→ Renseignements et inscriptions à l'Espace seniors



CINÉMA / GOÛTER

Tous les vendredis après-midi à partir de 13 h 30 à l'Espace Cazalis, projection d'un film, suivi d'un goûter. Retrouvez le détail de ces séances sur le site internet de la ville, dans **Le Cormeilles Mag** ou dans le **Programme trimestriel des activités seniors**. Les séances et le goûter sont gratuits. Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire.

→ Renseignements et inscriptions à l'Espace seniors

Les séjours et sorties seniors

Le CCAS organise plusieurs fois par an :

- des **séjours** d'une semaine en France ou à l'étranger,
- des **visites guidées** d'une journée avec repas,
- des **promenades** d'une dizaine de kilomètres ou plus, à la journée avec repas ou pique-nique. Il est possible dans certains cas de ne faire qu'une demi-randonnée (matin ou après-midi avec ou sans repas).

Retrouvez le programme des séjours, sorties et autres animations dans le magazine de la ville **Le Cormeilles Mag** ou dans le **Programme trimestriel des activités seniors**. Une participation financière vous sera demandée. Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire.

→ Renseignements et inscriptions à l'Espace seniors

Seniors sports

Dernier né des événements sportifs, Seniors sports est un rendez-vous hebdomadaire visant à encourager la pratique sportive des seniors actifs et jeunes retraités. Chaque vendredi durant une à deux heures, une vingtaine de personnes participent alternativement à des séances d'escrime, natation, football et danse country sous la houlette de coachs des sections sportives de l'ACSC.

→ Renseignements et inscriptions au CCAS ou à l'Espace seniors

Le numérique

Le CCAS a mis en place depuis un an, des permanences numériques à destination des seniors. Lors de ces permanences vous pourrez recevoir de l'aide pour utiliser les outils numériques mais aussi pour vous déplacer sur internet et devenir ainsi autonome.

→ Sur rendez-vous en appelant le 01 34 50 47 77

Le repas des aînés

Chaque année à la mi-décembre, les aînés sont conviés à un déjeuner suivi d'un après-midi dansant. Pour pouvoir y participer, il faut avoir 70 ans dans l'année. Le conjoint plus jeune peut accompagner la personne invitée à condition d'en faire la demande au préalable au CCAS.

Le colis de Noël

Si vous êtes âgé de plus de 70 ans et non imposable, vous pouvez recevoir un colis de Noël offert par le CCAS. Pensez à vous inscrire.

→ **Renseignements et inscriptions au CCAS**

L'emprunt de livres

La Médiathèque l'Éclipse de Cormeilles propose aux personnes ayant des difficultés à se déplacer un service gratuit une fois par mois de portage de livres.

Les livres sont choisis en fonction des affinités littéraires de la personne. Un premier entretien avec un agent de la médiathèque est convenu afin de cerner les goûts et besoins de la personne (livres audio et en gros caractères). L'adhésion à la médiathèque est nécessaire.

→ **Inscriptions possibles par téléphone au 01 30 40 41 14**

Médiathèque l'Éclipse

3 avenue de la libération

Tél. : 01 30 40 41 14

mediatheque.cormeilles@valparisis.fr

L'espace aquatique

Le centre aquatique de Cormeilles propose différentes activités aquatiques.

Les Océanides du Parisis

28 Rue Jean Baptiste Carpeaux, 95240 Cormeilles-en-Parisis

Tél : 01 30 10 62 60

valparisis.fr/piscines/les-piscines



LA CULTURE

La vie culturelle est très riche à Cormeilles-en-Parisis. Les infrastructures sont de qualité et la programmation variée.

Théâtre, musique, concert, cinéma, expositions... n'hésitez pas à consulter le programme !

Théâtre du Cormier

123 rue de Saint-Germain
95240 Cormeilles-en-Parisis

Lamazière

27 rue Thibault Chabrand
95240 Cormeilles-en-Parisis

Les Studios240

94 rue de Saint Germain
95240 Cormeilles-en-Parisis

→ **Informations : Service culturel 01 34 50 47 65**
ou servicecultureldecormeilles@ville-cormeilles95.fr



LA SANTÉ



Le Centre médical du Parisis

Cette maison médicale pluridisciplinaire vous accueille du lundi au samedi de 8 h 30 à 20 h 30.

Offre de soins : médecin généraliste, cardiologue, chirurgien orthopédiste, pédopsychiatre, podologue, pneumologue, ostéopathe, sage-femme, psychologue, gastro-entérologue, kinésithérapeute, radiologie, scanner, mammographie, imagerie dentaire, échographie, ostéodensitométrie

173, rue de Saint-Germain, 95240 Corneilles-en-Parisis

Tél. : 01 88 60 08 69

www.centremedicalduparis.fr

→ **Pour prendre rendez-vous :** www.doctolib.fr

La cabine de téléconsultation

Une cabine de téléconsultation médicale est installée dans le hall d'accueil de l'hôtel de ville. Elle permet de consulter un médecin à distance, sans rendez-vous, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

Pour y accéder, rien de plus simple. Il suffit d'être muni d'une carte vitale et d'un numéro de portable. Vous vous installez dans la cabine et, en quelques minutes, vous êtes mis en relation avec un médecin qui, le reste du temps, consulte en cabinet comme ses confrères.

La cabine est totalement insonorisée, permettant de respecter la confidentialité de l'échange entre le patient et le médecin. Elle est équipée de six dispositifs médicaux connectés (thermomètre, tensiomètre, stéthoscope, otoscope, dermatoscope et oxymètre) qui aident le professionnel de santé à réaliser un examen clinique complet et à affiner son diagnostic à distance. Le patient est guidé de bout en bout pour leur utilisation.

Horaires d'ouverture de la cabine :

- Lundi, de 13 h 30 à 18 h
- Mardi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 17 h
- Samedi, de 8 h 30 à 11 h 30

La complémentaire santé

Dans le cadre de son Contrat local de santé, la Communauté d'agglomération Val Parisis a établi un partenariat avec 2AH l'assurance pour tous qui recherche, pour vous et gratuitement, une mutuelle santé adaptée à vos besoins et toujours au meilleur tarif.

2AH l'assurance pour tous propose gratuitement son expertise pour trouver des solutions de couverture individuelle adaptées à tous les besoins. Elle veille également au suivi et au service rendu par la mutuelle, notamment sur les délais de remboursement.

L'adhésion à une mutuelle est ouverte à tous, étudiants, familles, seniors, sans aucune limite d'âge et sans questionnaire de santé.

2AH l'assurance pour tous vous conseille et vous accompagne concernant vos droits auprès de la Sécurité Sociale.

→ Renseignements et inscriptions :

02 35 76 47 20 - appel non surtaxé du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

2ah@assuranceetservices.org

AIDER UN PROCHE

Être aidant : statut, cadre juridique

Entre 8 et 11 millions de personnes en France aident régulièrement un ou plusieurs de leurs proches en situation de handicap, en perte d'autonomie en raison de l'âge ou atteints d'une maladie.

Le statut du proche aidant est défini dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, publiée au Journal officiel le 28 décembre 2015 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Définition : le proche aidant est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, pour tout ou partie, à une personne de son entourage en perte d'autonomie.

Il n'est pas nécessairement un membre de la famille de la personne aidée. L'aidant peut être un conjoint, un enfant, un parent, un ami ou un voisin. Son aide peut être prodiguée de manière plus ou moins régulière, sur des périodes variables. Elle peut prendre plusieurs formes : soins, accompagnement dans la vie sociale, gestion du budget et des démarches administratives, vigilance, soutien psychologique, tâches ménagères... Quant à la personne aidée, il peut s'agir d'une personne âgée dépendante, en situation de handicap, souffrant de maladie chronique lourde, ou en fin de vie.

La notion d'aidant est définie dans la loi. Il n'existe cependant pas de statut officiel d'aidant d'un proche âgé en perte d'autonomie. En revanche, un aidant peut bénéficier d'une rémunération pour l'aide apportée dans les actes essentiels de la vie quotidienne.

L'aidant qui devient salarié de son proche peut cumuler cette activité avec une autre activité professionnelle dans les conditions fixées par la loi.

→ Informations :

www.valdoise.fr

www.aidants.fr



Le droit au répit

Le répit constitue, pour les proches aidants, une réponse à un besoin de temps et de détente. Il est un moyen de se ressourcer et de prévenir l'épuisement physique et psychique, tout en rassurant sur la qualité de l'accompagnement du proche aidé.

Ce droit au répit a été inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles. Il est également présent dans différents plans gouvernementaux, comme le plan Alzheimer 2008-2012, le plan d'Action sur l'accident vasculaire cérébral (AVC) 2010-2014 ou le plan Autisme 2013-2017.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (2015) permet aux proches et aux membres de la famille de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 500 euros par an. Pour les aidants de personnes âgées, l'accueil temporaire peut aussi être partiellement pris en charge dans le cadre de l'APA.

Le droit au répit se traduit par différentes formes d'accueil :

- l'accompagnement à domicile,
- la garde itinérante de nuit,
- les séjours de vacances pour le binôme aidant-aidé et sa famille,
- l'accueil temporaire dans des structures, avec ou sans hébergement (accueil de jour et/ou accueil de nuit).

Le café des aidants

Créé en 2019 en partenariat avec l'Association Française des Aidants, le Café des Aidants de Cormeilles-en-Parisis s'adresse à tous les aidants quels que soient l'âge et la pathologie de son proche.

C'est un moment d'échange et d'écoute qui permet aux aidants de se rencontrer et de se soutenir.

Deux mardis par mois de 14 h à 16 h à la salle la Savoie, deux groupes de douze accompagnants d'un proche, en situation de handicap ou de dépendance, se retrouvent ainsi pour un moment convivial de partage d'expérience et d'échange d'informations avec la participation bienveillante d'une psychologue et d'une intervenante sociale.

Le thème change à chaque réunion.

→ **Entrée libre sur inscription auprès de l'Espace seniors**
au 01 88 18 00 30.



La maison de l'entraide

Rattachée à l'EHPAD ZEMGOR, la Maison de l'Entraide s'adresse aux aidants s'occupant d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, fréquentant ou non l'accueil de jour et à la personne aidée elle-même.

Son objectif est d'assurer la prise en charge temporaire physique, émotionnelle et sociale d'une personne dépendante dans le but de favoriser le maintien d'une vie sociale et relationnelle du couple, de concourir à son bien-être psychologique et émotionnel et ainsi de soulager son aidant et d'éviter un épuisement qui compromettrait aussi bien sa santé que le maintien à domicile de la personne malade.

Les modalités d'intervention sont variées :

- soutien individualisé de l'aidant, réunions d'information, rencontres conviviales permettant des échanges, organisation d'évènements,
- activités thérapeutiques en accueil de jour au sein d'un établissement visant à entretenir les capacités cognitives et permettre de prolonger la vie à domicile,
- activités communes pour des couples aidant-aidé (activités encadrées par un personnel formé).

La Maison de l'Entraide

81 rue de Saint Germain

95240 Cormeilles-en-Parisis

06 69 63 61 19 - contact@maisonentraide.fr - www.maisonentraide.fr

M'INFORMER, ME FAIRE AIDER

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public qui a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social au sein de la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS est composé de 4 services : le Service social, le Service logement, l'Espace seniors et l'Espace Henri Cazalis.

Le CCAS est ouvert :

Le lundi de 13 h 30 à 18 h 30 et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 30

1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, 3 avenue Maurice Berteaux

Tél. : 01 34 50 47 77 ou ccas@ville-cormeilles95.fr

L'Espace seniors

L'Espace Seniors a pour missions d'informer et d'orienter les seniors et leur entourage pour l'ensemble de leurs démarches administratives et pratiques, de promouvoir les dispositifs d'aides à leur disposition, de répondre à leurs attentes et besoins d'accompagnement.

À 60, 75 ou 90 ans, les besoins comme les attentes ne sont pas les mêmes. Les jeunes retraités dynamiques sont intéressés par les animations, tandis que les plus âgés se tournent davantage vers des services qui leurs permettent de continuer à vivre chez eux ou d'être aidés.

Ce guichet unique regroupe l'ensemble des services du Centre Communal d'Action Sociale dédiés aux seniors:

- prévention : portage de repas, téléassistance, dossier pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), informations sur les maisons de retraite...
- animations : sorties, ateliers, ciné-goûters, voyages...
- mobilité : transport vers le restaurant Cazalis, Val Seniors, livraison de médicaments et de courses...

L'Espace Seniors est ouvert :

Le lundi de 13 h 30 à 18 h 30 et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 30

23 avenue de la Libération

Tél. : 01 88 18 00 30

L'ADIL

Afin de prévenir les situations délicates et donner une information complète aux habitants sur leurs droits et obligations en matière de logement, le Centre Communal d'Action Sociale a signé en avril 2023 l'adhésion à l'Agence Départementale d'Information pour le Logement 95 (ADIL).

Agréée par le Ministère du Logement dans le cadre de l'article L.366-1 du CCH (Code la Construction et de l'Habitation), qui définit sa mission de service public d'information sur le logement et l'habitat, l'ADIL a pour objectif « d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial. (...) Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite ».

Des permanences sur rendez-vous ont lieu une fois par mois dans les locaux du CCAS.

→ **Prise de rendez-vous au CCAS 01 34 50 47 77**
ou ccas@ville-cormeilles95.fr www.adil95.org

LE PIMMS

PIMMS Médiation Val Parisis France Services.

Cette structure permet de faciliter les relations des usagers avec les services publics et les opérateurs privés.

Sécurité sociale, emploi, retraite, allocations diverses, logement, eau, électricité, chauffage, transports publics, bailleurs : les médiateurs sociaux pourront désormais aider les habitants des 15 communes de l'agglomération à effectuer gratuitement tout type de démarches administratives. Sur place chacun pourra obtenir de l'aide pour naviguer sur les sites internet, faire des simulations de droits, se créer des comptes personnels ou tout simplement accéder à ses dossiers d'allocations, de retraite, de chômage, de santé ou encore de logement.

Espace Pimms Médiation Val Parisis

2 résidence de la Gare (Entrée côté cour intérieure)
95370 Montigny-lès-Cormeilles. val-parisis@pimms.org
Tél. : 01 86 23 06 45

La Maison de la justice et du droit

La Maison de la justice et du droit (MJD) est un lieu de proximité, d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information sur vos droits, vos devoirs et vos obligations.

Les prestations peuvent s'adresser à tous, elles sont gratuites, confidentielles et sur rendez-vous. La MJD vous informe et vous accompagne dans vos démarches sur les sujets de la vie quotidienne.

Selon la nature de la demande, le greffier de la MJD vous oriente et fixe des rendez-vous avec des professionnels qui peuvent vous apporter leur aide. Aucune étude de dossier n'y est effectuée, aucun acte n'y est dressé.

Placée sous l'autorité du Président du Tribunal et du procureur de la République, la MJD est créée par eux-mêmes en accord avec le Préfet, les maires et le bâtonnier de l'Ordre des avocats. Structure délocalisée de la politique départementale de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, sa création ou sa labellisation est également validée par le Conseil départemental de l'accès au droit.

Les permanences au sein de la MJD :

Avocats - Commissaire de justice - Notaires - Juristes - Juristes de l'ADIL 95 - Délégué du défenseur des droits - Psychologues - Conciliateur de justice

Maison de la Justice et du Droit

60 rue Stalingrad
95120 ERMONT
Tél. : 01 34 44 03 90



PARTICIPER À LA VIE LOCALE

Le Conseil des aînés

Créé en 2021, le Conseil des aînés est une instance de représentation, de proposition et de participation citoyenne ouverte aux Cormeillais de plus de 65 ans.

C'est un collectif de dialogue, de réflexion, de proposition, d'action ; il favorise le lien social et la solidarité.

L'objectif est de disposer d'une instance de réflexion et de proposition s'appuyant sur des Cormeillais et Cormeillaises connaissant bien la commune, expérimentés et motivés, pour éclairer le Conseil municipal sur des projets, thèmes ou orientations relatifs à la vie de Cormeilles-en-Parisis.

C'est un organe représentatif des aînés, soucieux de l'intérêt général. Il est un espace de réflexion et d'expérience entre les générations. Il peut être sollicité sur n'importe quel sujet d'intérêt général se rapportant à la commune. Il émet des propositions et recommandations concertées à l'adresse de la municipalité.

Devenir bénévole

Vous souhaitez vous rendre utile, donner de votre temps, vous engagez pour une cause ?

Les associations de solidarité cormeillaises sont toujours à la recherche de nouveaux bénévoles, alors n'hésitez pas à les contacter. Coordonnées en fin de guide.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet www.jeveuxaider.gouv.fr pour trouver une mission de bénévolat.

Rester informé

Afin de vous permettre d'avoir accès aux informations et événements organisés par les services du CCAS, nous vous invitons à vous inscrire auprès du CCAS pour recevoir par courrier ou par courriel le bulletin d'information.

Vous pouvez également consulter le site de la ville : www.ville-cormeilles95.fr ou les réseaux sociaux : Facebook, Instagram.

Le « Cormeilles Mag » est également à votre disposition.

ADRESSES ET NUMÉROS

**CAISSE DE RETRAITE
Caisse Nationale
d'Assurance
Vieillesse CNAV**
75951 Paris cedex 19
Tél. : 3960 ou 09 71 10 39 60
www.lassuranceretraite.fr

**CAISSE DE RETRAITE
Agirc-Arrco**
Immeuble le Grand Axe
10, 12 Boulevard de l'Oise,
95000 Cergy
Tél : 09 70 66 06 60
www.agirc-arrco.fr

**DÉPARTEMENT
DU VAL-D'OISE
Allocation Personnalisée
d'Autonomie APA**
2 avenue du parc CS 20201
95032 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 34 25 35 73
www.service-public.fr

**CAISSE NATIONALE
DE SOLIDARITÉ POUR
L'AUTONOMIE CNSA**
66 avenue du Maine
75014 Paris
01 53 91 28 00
www.solidarites-sante.gouv.fr

**MSA ILE DE FRANCE
SASPA**
15 avenue Paul DOUMER
54507 Vandoeuvres-lès-Nancy
CERFA demande SASPA
(N° 16078*01)

**AGENCES DE SERVICE
D'AIDES À DOMICILE
02**
65 bld Charles de Gaulle
95110 Sannois
02 43 72 02 02
www.o2.fr/accueil

Petits Fils
16 rue Carnot
95240 Cormeilles-en-Parisis
01 84 28 07 87
www.petits-fils.com

Seniors en Tête
3 rue de La Frette
95240 Cormeilles-en-Parisis
07 64 24 37 46
www.seniors-en-tete.fr

Pluriage Services
47 rue de Stalingrad
95120 Ermont
01 39 78 01 47
www.pluriage-services.fr

Senior Compagnie
139 bis rue de Paris
95150 Taverny
01 86 53 99 89
www.taverny.senior-compagnie.fr

Parisis Services
3 rue de l'Orme Sauceron
952220 Herblay
01 39 97 56 02
www.parisiservices.fr

**AUTRES SERVICES
DE TRANSPORT**

CARS LACROIX
Diverses lignes au départ

de la gare routière de
Cormeilles
53/55 Chaussée Jules César,
95250 Beauchamp
01 30 40 56 56
www.cars-lacroix.fr

**RATP, Bus de nuit Noctilien
N52**
(Gare Saint-Lazare/Cormeilles)
gare routière de Cormeilles,
95240 Cormeilles-en-Parisis

RATP, RER A
Prendre le Bus 30-05
direction Sartrouville
Directions Poissy, Cergy et
Paris

KEOLIS
Bus de nuit Noctilien N155
(Gare Saint-Lazare/Poissy)
gare routière de Cormeilles
95240 Cormeilles-en-Parisis

KEOLIS
Bus ligne 3 Pont de Bezons
gare routière de Cormeilles
95240 Cormeilles-en-Parisis

SNCF
Gare Saint-Lazare
Ligne J gare de Cormeilles
95240 Cormeilles-en-Parisis
www.transilien.com

SNCF
Gare du Nord
Prendre le bus 30-05
ou 30-08 direction
Montigny-Beauchamp
par le RER C et la ligne H

LES ASSOCIATIONS

Voici une sélection d'associations orientées vers des activités de loisirs, de culture ou de sport en direction des seniors. Sur le site internet de la ville vous pouvez consulter la liste complète des associations cormeillaises.

Arts, culture et loisirs créatifs

ABCD Z'Arts : l'école d'arts plastiques dispense des cours adaptés à chaque âge et à chaque niveau par trois artistes-professeurs diplômés des Beaux Arts. Contact : Piera Roux - pieralain.roux@gmail.com Tél. : 06 25 52 13 75

Arthist : Arthist est une association fondée par Yves Rodriguez (peintre plasticien), dans le but de partager la passion de l'art par le crayon, la plume ou encore la peinture. Contact : Yves Rodriguez, arthist.yr@free.fr Tél. : 07 81 75 10 01

Cercle Culturel Plaisir de Connaître : association proposant des conférences et des sorties culturelles. Contact : Christian Duffau, c1duffau@aol.com Tél. : 06 74 16 84 10

Club philatélique du Parisis : rendez-vous des collectionneurs de timbres-poste, de muselés, de fèves. Contact : Jean Erik, erikjean@orange.fr

Tél. : 01 39 78 16 35
Port. : 06 11 69 14 13

Club de loisirs créatifs et peinture sur tous supports : tous les loisirs créatifs : métal repoussé, scrap, couture, carterie, perles, mosaïque, peinture sur tous supports.

Contact : Andrée Direxel, fdirexel@free.fr
Tél. : 01 39 97 79 57

Club féminin d'activités manuelles et culturelles : peinture sur porcelaine, cartonnage, broderie, mosaïque, fabrication de bijoux. Sortie culturelle avec conférencier un jeudi par mois. Contact : Michèle Viallet, micheleviallet@gmail.com Tél. : 01 39 97 94 38

Compagnie Kick Théâtre La Traversée : propose des ateliers de pratique théâtrale dispensés par des professionnels de la Compagnie Kick Théâtre. Contact : René Chéneaux, latraversee95@gmail.com Tél. : 01 34 50 73 37

Cormeilles accueil : programme trimestriel destiné aux adhérents. Sorties culturelles, randonnées pédestres, jeux de société. Contact : Brigitte Morel, Tél. : 01 34 50 14 85

École d'arts plastiques de la Graineterie : cours d'arts plastiques de tous niveaux et toutes techniques picturales. Contact : Bernadette Lopicki, nadettelopicki@gmail.com Tél. : 06 63 05 12 01

Harmonie Famille Parisis : favoriser des rencontres entre les gens de différentes générations et cultures par le biais de multiples activités, notamment à travers la chorale « Gospel Parisis ». Contact : Damien Wary, damienwary@yahoo.fr Tél. : 06 47 98 91 08

L'Atelier Capucine : cours et stages : réfection de fauteuils, encadrement, cartonnage, couture habillement, scrapbooking, mosaïque, Fimo et marqueterie de paille.

Contact : Valérie Lejeune, ateliercapucine95@gmail.com
Tél. : 01 34 50 79 11

L'avenir horticole : cours d'art floral, cours d'horticulture, organisation du concours des maisons fleuries, taille des arbres et rosiers, visites de parcs et jardins renommés, expositions diverses. Contact : Christiane Niard, avenirhorticole95@hotmail.com

Tél. : 06 33 18 83 58

Photo-club cormeillais : favoriser les rencontres amicales entre photographes débutants, amateurs et confirmés. Contact : Blandine Paturel, photo.club.cormeillais@gmail.com
Tél. : 06 63 94 83 59

Première d'Atelier Couture : ateliers de couture de vêtements et accessoires

dans une salle du Beffroi des Associations. Tous niveaux. Il est nécessaire d'apporter sa machine à coudre, Contact : Céline Mazin, contact@premieredatelier-couture.fr
Tél. : 06 28 92 04 79

Bénévolat

Alphabétisation et aide scolaire : l'alphabétisation favorise l'intégration de toute personne adulte, quel que soit sa nationalité. Contact : Claude-Lise Marembert, claudelise.marembert@gmail.com, Tél. : 01 39 97 87 06

Compter, Lire et Écrire (C.L.E.) : association soutenue par l'agglomération du Val Parisis. Contact : Audrey Colnat, assoc.cle@orange.fr
Tél. : 06 10 31 30 46
09 67 59 53 97



Jeux

Âge et Partage : jeux de belote et tarot, le jeudi après-midi, journées pêche dans le Vexin, repas. Contact : Bernard Duranton
Tél. : 06 62 67 65 38

Bridge Club du Parisis : pratique, tournois, et cours. Contact : Robert Pierrot, bcparisis@orange.fr
Tél. : 01 39 97 36 17

Cormeilles ludique : propose des jeux de plateau, de figurines, des jeux de rôle. Contact : Sandrine Gugger-David, cormeillesludique@gmail.com
Tél. : 06 32 44 65 68

French poker team 95 : une fois par mois un rendez-vous à la Salle de la Savoie afin de pratiquer le poker suivant la législation en vigueur. Contact : Stéphane et

Frederik
fpt95@free.fr
Tél. : 06 61 49 70 59

Scrabble Loisir Cormeilles-en-Parisis (SLC) : pratique du jeu de scrabble, organisation de compétition. Contact : Christine Cotillard, scrabble95240@gmail.com

Patrimoine

Association pour la sauvegarde de l'église Saint-Martin (ASESM) :

l'association recueille des fonds pour participer à la conservation de l'église.
Contact : Monique Richard
Tél. : 06 33 34 35 59

Entraide Généalogique

Cormeillaise : l'association favorise l'entraide entre généalogistes et amateurs.

Contact : Sylviane Berthier,
courriel : egc.95240@laposte.net
Tél. : 06 62 72 93 87

Le Vieux Cormeilles :

l'association a pour objet de réunir tout ce qui concerne l'histoire ancienne et moderne de la ville ainsi que la vie de ses habitants.
Contact : Monique Faget,
le.vieux.cormeilles@gmail.com

Les Amis du Fort de

Cormeilles : protection, sauvegarde et restauration du Fort de Cormeilles.
Remise en état de fonctionnement des forges et du four à pain, création d'un musée militaire, ouverture et visites au public chaque 1^{er} dimanche du mois.
Contact : Luc Durnerin,
fortdecormeilles@outlook.fr

equipe.cormeilles.950@secours-catholique.org
Tél. : 06 58 64 74 56

Repar'ensemble : « Ne jetez plus, réparons ensemble ! » C'est le credo de l'association Repar'ensemble créée fin avril 2018. Deux fois par mois l'association propose un Repair Café à la salle polyvalente des Champs

Guillaume.

Son principe est simple : vous apportez votre objet et vous participez à sa réparation dans la limite de vos compétences.
Contact : Norbert Chenivesse
reparesemble95@gmail.com
Adresse du local : Salle polyvalente, 37 square Guillaume Apollinaire
95240 Cormeilles-en-Paris



Solidarité

À l'épi : l'épicerie sociale s'adresse aux Cormeillais en difficultés financières passagères orientés par les services sociaux.
Contact : Evelyne Payen,
associationalepi@sfr.fr
Tél. : 01 77 02 46 01

Amicale des donateurs de sang bénévoles du Parisis :

promotion du don volontaire et bénévole de sang par la fidélisation des donateurs actifs et le recrutement de nouveaux donateurs.
Contact : Eric Delouche
eric.delouche@orange.fr
Tél. : 06 16 52 05 26

Association Paroissiale de Cormeilles/ La Frette :

l'association participe à des projets d'entraide favorisant la convivialité et le lien social.
Contact : Catherine Prud'homme

ap.clf.contact@gmail.com
Tél. : 06 26 87 05 74

Association TERPTA :

l'association a pour objectif de proposer une solution clef en main pour l'accueil et la gestion des animaux de compagnie des résidents des EHPAD.
fabienne.houlbert@gmail.com
Tél. : 06 45 03 01 80

Croix Rouge française :

l'Unité Locale couvre les communes de Cormeilles, Herblay, La Frette-sur-Seine et Montigny-lès-Cormeilles.
41 bis rue de Paris
95240 Cormeilles-en-Paris
Tél. : 06 79 84 94 43
et 01 34 50 71 90

Culture pour tous : faciliter la participation à la vie culturelle des personnes en difficulté.

Contact : CCAS,
Tél. : 01 34 50 47 77

Fibromyalgie SOS :

association nationale agréée par le Ministère de la Santé ayant pour but d'écouter, d'informer, soutenir les personnes atteintes de fibromyalgie et leur entourage. Elle sensibilise et aide la recherche médicale.
Contacts : Eugénie Chaumienne
diane.chaumienne@wanadoo.fr
Ghyslaine Baron
ghyslainebaron@fibromyalgiesos.fr,
Tél. : 09 70 09 22 22
www.fibromyalgiesos.fr

Secours Catholique :

Accueil des personnes en difficulté, secours d'urgence, accompagnement scolaire, écrivain public.
Contact : Philippe MESTRE

Sports et bien être

Cormeilles Rando :

randonnées pédestres
Contact : Alain Martinet,
clubrando.cormeilles@free.fr
Tél. : 07 50 69 36 70

ACSC / HAPPY MOVE -

Gym Pour Tous : la section regroupe de nombreux cours 7 J/7 et vous propose un large choix d'activités.
happymove95@outlook.fr

ACSC Billard :

3 systèmes de jeux de billard français.
Contact : Serge Ganivet
Tél. : 06 11 17 25 71

ACSC Gym Seniors :

gymnastique et piscine.
Contact : José Garcia-Macé,
j.garciamace@gmail.com
Tél. : 06 08 70 65 22

ACSC Karaté :

cours de karaté santé pour seniors (pour débutants ou

confirmés).

Contact : Jean-Luc Lanaspres,
Tél. : 06 80 52 57 12 (après 20 h)
jean-luc.lanaspre@orange.fr

ACSC Pétanque :

le club de Cormeilles dispose d'un vaste terrain où chacun peut venir s'exercer quand bon lui semble.
Contact : Saïd Cherif
Tél. : 06 13 95 89 77

ACSC Sports boules :

entraînement le mercredi à partir de 17h et le samedi à partir de 14h. Entraînements et compétitions sur l'année.
Contact : Philippe Daugabel
daugabelphilippe@free.fr
Tél. : 07 60 93 56 13

ACSC Yoga :

Yoga : Méthode millénaire d'origine indienne.
Apporte sérénité, souplesse,

bonne santé.

Yoga de la femme : Exercices de yoga accessibles à toutes.
Renforcement des muscles du plancher pelvien.
asyoga.acsc@orange.fr

Qi gong : méthode douce d'origine chinoise. Accessible à tous quel que soit l'âge.
Les jeudis de 15 h à 16 h 30, et trois fois par mois les samedis de 10 h 30 à 12 h

Méthode Feldenkreis :

basée sur la prise de conscience par le mouvement (PCM). Les mercredis de 18 h à 19 h 15, et une fois par mois les samedis de 10 h 30 à 12 h
asyoga.acsc@orange.fr

Le Guide des Seniors

Mairie

3, avenue Maurice Berteaux
Tél. : 01 34 50 47 00

CCAS

1^{er} étage de l'Hôtel de Ville
3, avenue Maurice Berteaux
Tél. 01 34 50 47 77

Espace seniors

23, rue de la libération
Tél. : 01 88 18 00 30 / 06 07 88 87 12

Espace Henri Cazalis

11, rue du Fort
Tél. : 01 39 78 45 89

Résidence Seniors

Rue Saint-Exupéry

Salle la Savoie

Rond-Point du 8 mai 1945

Résidence Seniors Villa Beausoleil

41 rue Aristide Briand
Tél. 01 34 50 11 11

www.ville-cormeilles95.fr
www.facebook.com/cormeilles